

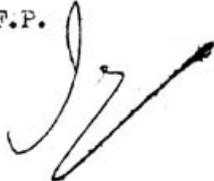
V I S A S :

du 10/06/82  
[ ] ECRET N° 82/566 /MTPCUH/DCT/SAF.-

portant promotion de Monsieur ONDIMA Antoine,  
Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre de 6ème  
échelon des cadres de la catégorie A Hiérarchie I  
des Services Techniques (Cadastre).-

D.C.T. 

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.F.P. 

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n° 15-62 du 03 Février 1962, portant statut général  
des Fonctionnaires des cadres ;  
(/u l'Arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires des cadres ;  
(/u le Décret 60/90 du 03 Mars 1960, fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

D.B. 

(/u le Décret 62/180/FP du 09 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des Fonctionnaires des cadres ;  
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962,  
fixant les échelonnements indiciaires des cadres des Fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo ;

D.C.F. 

(/u le Décret n° 62/197 du 05 Juillet 1962, fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 03 Février 1962,  
portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République  
Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la  
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret 65/170/FP-EL du 25 Juin 1965, règlementant  
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de  
l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage  
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 79/154 du 04 Avril 1979, portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret  
n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;

(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981, relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 82/467 /MTPCUH/DCT/SAF. du 26/05/82  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de  
Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre.

[ ] E C R E T E :

ARTICLE 1er. Monsieur ORDINA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre de 6ème échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) en service à la Direction du Cadastre et de la Topographie à Brazzaville, est promu au titre de l'année **1981** au grade d'Ingénieur-Géomètre en Chef de 1er échelon pour compter du 04 Janvier 1981 ACC néant

tant

ARTICLE 2. Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté de la solde pour compter du 04 Janvier 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Juin 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,  
de la Construction, de l'Urbanisme  
et de l'Habitat,

COMMANDEUR Benoît MOUNDELE-MGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-BOGA.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI OSSETOUNBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO NATIONA.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.F.C..... 1
- DGT/DP.DFP..... 2
- D.E..... 2
- D.C.F. .... 2
- MTPCUH. .... 2
- CADASTRE..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- ARCHIVES..... 2/17.-